

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 juin 2017, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 27 juin 2017, le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-106** modifiant le règlement RCA06-08-0001 sur le zonage.

Ce second projet contient les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-106** a pour objet d'autoriser, dans la zone I05-021, les usages 4022-08 « commerce de gros pour la vente de matériel pour l'industrie manufacturière, pour les entrepreneurs en construction ou les entreprises de transport » et 4043-04 « vente au détail ou en gros à l'état neuf ou remis à neuf, un service de réparation de camion ». La zone I05-021 est délimitée au nord et à l'ouest par la rue Halpern, à l'est et au sud par les limites est et sud de la propriété située au 2525, rue Halpern. La modification proposée est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone I05-021 et toutes les zones contiguës à celle-ci.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement ou une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement et de résolution peut être consulté au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 5 juillet 2017

Cybèle Kahalé, avocate
Secrétaire-substitut du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO
SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM**

Following the public consultation meeting held on June 20, 2017, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the general meeting of June 27, 2017, the second draft by-law number **RCA08-08-0001-106** modifying by-law RCA06-08-0001 on zoning.

This said second draft by-law contains provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The object of second draft by-law number **RCA08-08-0001-106** is to authorize, in zone I05-021, the uses 4022-08 "*commerce de gros pour la vente de matériel pour l'industrie manufacturière, pour les entrepreneurs en construction ou les entreprises de transport*" and 4043-04 "*vente au détail ou en gros à l'état neuf ou remis à neuf, un service de réparation de camion*". The zone I05-021 is delimited to the north and to the west by rue Halpern, to the east and to the south by the east and south limits of the property located at 2525, rue Halpern. This provision is likely to need public approval by referendum and affects zone I05-021 and all the adjacent zones

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours.

Where no valid application is received in respect to the second draft by-law, the provisions may be included in a by-law that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

This second draft by-law may be consulted at the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, July 5, 2017

Cybèle Kahalé, lawyer
Secretary-substitute-of the Borough Council